CONSEIL DÉPARTEMENTAL, MODE D'EMPLOI

Les 22 et 29 mars prochains, vous serez près de 268 053 électrices et électeurs appelés à voter en Haute-Vienne pour désigner vos représentants au Conseil départemental.
Nouveau nom pour la collectivité, cantons redécoupés, mode de scrutin inédit et parité des conseillers : Haute-Vienne, le mag' vous donne le mode d'emploi pour comprendre les nouvelles règles et mieux connaître votre territoire.

